



## Ordonnance de télécom CRTC 2009-768

Ottawa, le 10 décembre 2009

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
TBayTel	153	le 25 novembre 2009	le 21 décembre 2009
TBayTel	154	le 26 novembre 2009	le 22 décembre 2009

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>*